



Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration se réunira le

Lundi 2 octobre 2023
à 18h
Salle de Réunion

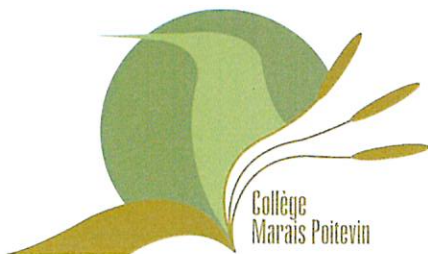
N°	Ordre du Jour	Pour vote	Pour info
1	Approbation de l'ordre du jour		X
2	Approbation du PV du CA précédent	X	
3	Rapport annuel de fonctionnement pédagogique : année 2022-2023	X	
4	Rapport vie scolaire 2022-2023		X
5	Compte-rendu des activités 2022-2023 et programme de l'AS 2022-2023	X	
6	Compte-rendu des activités du FSE 2022-2023	X	
7	Tarifs 2023-2024	X	
8	Taux de participation du Service général de restauration et d'hébergement (exercice 2023-2024)	X	
9	Prélèvement sur fonds de réserve	X	
10	Programmation des sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2023-2024		
11	Budget Voyage Ski 2024	X	
12	Budget Voyage Londres 2024	X	
13	Plan RDC (Remplacement Courte Durée) 2023-2024	X	
14	Concession de logements	X	
13	Questions diverses		X

Je vous serais obligé de bien vouloir y assister.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal

En cas d'empêchement, merci de prévenir votre suppléant



ETAT DE PRESENCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

NOM - PRENOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Remplacé ou suppléé par
Membres de droit					
M. Jérôme ANDRE	Principal	X			
Mme Laura MICHARDIERE	Gestionnaire	X			
Mme Laurence BOURNEAU	Conseiller Principal d'Education	X			
Elus					
Mme Danielle LAVAL-PELLERIN	Communauté de communes	X			
Mme Camille FONTAINE	Mairie de BENET	X			
Mme Leslie GAILLARD	Conseil départemental		X		
M. Stéphane GUILLON	Conseil départemental		X		
Mme Katia SIRE	Personnalité qualifiée			X	
Mme Christelle BERTHAUD	Personnel enseignant	X			
M. Frédéric DANIEAU	Personnel d'encadrement	X			
Mme Valérie MALLET	Personnel enseignant	X			
M. Kevin GRAVELLE	Personnel enseignant	X			
Mme Kathryn COLLIER	Personnel enseignant	X			
M. Christophe MAMY	Personnel enseignant	X			
Mme Mathilde CHARRIER	Personnel ATOSS			X	Mme PAIRAUD
Mme Marie-Christine FLAMANT	Personnel ATOSS		X		
Mme Vanessa MALICKI	Parent d'élève			X	
Mme Clémence MARTINEAU-BABIN	Parent d'élève		X		
Mme Chloé FAURE	Parent d'élève			X	
Mme Sonia PREMULEAU	Parent d'élève	X			
M. Benoît THINOT	Parent d'élève	X			
Mme Cindy BRUNET	Parent d'élève	X			
M. Alix AUBERT-THINOT	Elève	X			
M. Mathis MALICKI	Elève			X	M. THINOT
Invité					
M. Daniel DAVID	Mairie Benet				
Mme Valérie LOZACHMEUR	Agent comptable				



EMARGEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

NOM - PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
Membres de droit		
M. Jérôme ANDRE	Principal	
Mme Laura MICHARDIERE	Gestionnaire	
Mme Laurence BOURNEAU	Conseiller Principal d'Education	
Elus		
Mme Danielle LAVAL-PELLERIN	Communauté de communes	
Mme Camille FONTAINE	Mairie de BENET	
Mme Leslie GAILLARD	Conseil départemental	
M. Stéphane GUILLON	Conseil départemental	
Mme Katia SIRE	Personnalité qualifiée	
Mme Christelle BERTHAUD	Personnel enseignant	
M. Frédéric DANIEAU	Personnel d'encadrement	
Mme Valérie MALLET	Personnel enseignant	
M. Kevin GRAVELLE	Personnel enseignant	
Mme Kathryn COLLIER	Personnel enseignant	
M. Christophe MAMY	Personnel enseignant	
Mme Mathilde CHARRIER	Personnel ATOSS	
Mme Marie-Christine FLAMANT	Personnel ATOSS	
Mme Vanessa MALICKI	Parent d'élève	
Mme Clémence MARTINEAU-BABIN	Parent d'élève	
Mme Chloé FAURE	Parent d'élève	
Mme Sonia PREMULEAU	Parent d'élève	
M. Benoît THINOT	Parent d'élève	
Mme Cindy BRUNET	Parent d'élève	
M. Alix AUBERT-THINOT	Elève	
M. Mathis MALICKI	Elève	
Invité		
M. Daniel DAVID	Mairie Benet	
Mme Valérie LOZACHMEUR ^{Loire FAUGET}	Agent comptable	

Mrs Paillard Justine
Mlle Amélie

Infirmière
élève

Début de la séance : 18h05

Secrétaire de séance : Mme BOURNEAU, CPE

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Le quorum étant atteint, M. ANDRE, Chef d'établissement, ouvre la séance à 18h05, en s'assurant que tous les membres aient reçu le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent.

2- Adoption du P.V. du précédent Conseil d'administration

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstention	0
Contre	0		

Le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent est adopté à l'unanimité

VIE PEDAGOGIQUE

3- Rapport annuel de fonctionnement pédagogique

Le document a été envoyé par mail à tous les membres du conseil d'administration. par M. ANDRE le vendredi 29 septembre.

Ce rapport annuel du fonctionnement pédagogique 2022-2023 du collège Marais-Poitevin a pour objet une analyse et une réflexion sur les actions menées et les résultats obtenus. Il rend compte du travail du personnel du collège Marais-Poitevin auprès des élèves et de leurs parents.

M. Thinot demande pourquoi il est indiqué dans le rapport que le fait que les élèves arrivent de petites écoles explique les mauvais résultats aux évaluations. M. André explique que l'on cherche des causes externes car ensuite les résultats sont bien meilleurs en classe. L'académie de Nantes est connue pour ses bons résultats, ce qui est en contradiction avec les évaluations de 6^e. M. André explique que l'on est « honnête » car on ne prépare pas les élèves avant, on ne les entraîne pas. De plus, les test sont en inadéquation avec les attentes des enseignants. Début septembre, les 6^e ne sont pas encore dedans car le collège c'est nouveau.

Perte d'effectifs d'une année sur l'autre : les MFR sont parfois utiles mais pas toujours conseillés.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstention	0
Contre	0		

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité

4- Rapport vie scolaire

Bilan rédigé par Mme Bourneau.

Les éléments sont repris dans le RAFP à savoir :

- L'équipe vie scolaire
 - Le contexte
 - Le détail des heures de permanence
 - Le dispositif « Devoirs Faits »
 - Les punitions
 - Les sanctions
 - Les commissions éducatives et conseils de discipline
 - La comparaison avec les années précédentes
 - Bilan et perspectives : évocations des retenues, du carnet de correspondance et de la carte de self
- } La vie scolaire
- } Punitions / sanctions

« Dans le cadre de l'auto-évaluation et de la réécriture du projet d'établissement, il conviendra d'articuler le projet éducatif au projet de service vie scolaire (éventuellement à l'aide d'une enquête de climat scolaire) dans l'objectif d'être toujours plus cohérents et efficaces dans la prise en charge des élèves. »

5- Compte-rendu des activités de l'AS

Présenté par M. GRAVELLE



Bilan 2022-2023

Bilan adhésion :

- Les effectifs sont repartis à la hausse avec 142 licenciés (69 filles, 73 garçons) contre 137 l'an dernier (2021-2022).
- En termes de rapport nombre de licenciés/nombre d'élèves scolarisés (58%), nous enregistrons une belle augmentation par rapport à l'an dernier (52%) et restons toujours bien au-dessus des moyennes départementales (42%), académiques (35%) et nationales (33%), ce qui témoigne toujours d'un fort attrait de l'association sportive chez les élèves du collège Marais Poitevin.
- La pratique des filles est en nette augmentation au sein de l'association sportive (49% des licenciées sont des filles contre 42% l'an dernier).
- A l'heure actuelle, et un mois après la rentrée, nous avons déjà 94 licenciés et ce chiffre est amené à augmenter encore avec le début des compétitions dès le 4/10.

Bilan sportif :

Rappel : Certains mercredis après-midi sont réservés à des rencontres UNSS (d'initiation ou de compétition) à différentes échelles selon les événements et les résultats des élèves.

- au niveau district (collèges de Fontenay-le-Comte, L'île d'Elle, Saint Hilaire des Loges)
- au niveau départemental (département de la Vendée)
- au niveau académique (La région Pays de la Loire qui comprends 5 départements 44 -85 -49 -53 -72)

22/09/22 : JOURNEE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

La journée du sport scolaire, événement national, permet de lancer le début de l'année pour les différentes associations sportives. Elle a été organisée le 22/09/22 avec les autres établissements du district autour de la pratique de différentes activités (Run&Bike, Ultimate, Volley-ball, Sandball, Biathlon Laser, Course d'orientation, Circuit training...) et a rassemblé près de 280 élèves. On notera la forte représentation de notre AS avec 65 élèves présents.

Cette journée est un moment fort de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) qui a permis à tous les participants de s'essayer dans la bonne humeur à de nouvelles activités.

COMPETITIONS

Les élèves du collège ont participé à plusieurs rencontres promotionnelles (sans visée compétitives) destinées à découvrir de nouvelles activités (Escalade, Raid...) ou à se former en tant que jeune officiel (arbitre).

Ils ont également participé à de nombreuses compétitions qualificatives lors desquelles ils ont particulièrement bien figuré, notamment dans les activités suivantes :

- **Handball** : Vice-championnes de Vendée en minimes filles, champions de Vendée Minimes garçons et 3^e aux championnats académiques.
- **Futsal** : L'équipe de Minimes Filles termine championne de Vendée et 4^e aux championnats académiques.
- **Equitation** : aux championnats académiques, une équipe 4^{ème} en catégorie « Excellence » et une équipe 6^e en catégorie Equipe établissement.
- **Athlétisme estival** : aux championnats de Vendée une équipe de minimes termine à la 3^e place et une équipe de benjamins à la 5^e.
- **Athlétisme hivernal** : une équipe mixte de minimes championne de Vendée et vice-championne académique et une autre 3^{ème} aux championnats de Vendée et 8^{ème} aux championnats académiques.
- **Cross** : une équipe mixte de benjamins vice-championne de Vendée et 8^e aux championnats académiques, une équipe mixte de minimes 7^e aux championnats de Vendée.
- **Football** : une équipe de minimes garçons 3^e aux championnats de Vendée.

SORTIES CONVIVIALES

Le 28/06/23, une sortie avec le collège de St Hilaire des Loges dans le cadre de la fête du district a été organisée à la Tranche / Mer pour clôturer de façon festive et ludique cette année pour l'Association Sportive.

Ainsi, près de 50 élèves du collège ont pu pratiquer différentes activités sur la plage et sur l'eau (Paddle, Sandball, Beach-soccer, Sandball...) dans une ambiance festive et conviviale pour clôturer en beauté cette année sportive.

Projets, perspectives :

Objectifs pour cette année :

- Pérenniser l'inscription des élèves aux différentes compétitions, dans les différentes activités proposées.
- Continuer à communiquer sur la page de l'AS sur E-Lyco (affiches, photos, résultats) pour mettre en lumière les résultats des élèves et l'ambiance conviviale des rencontres du mercredi après-midi.
- Poursuivre la dynamique de participation aux rencontres APPN (activités physiques de pleine nature) à travers notre engagement en Course d'orientation, run and bike, raid...et ce pour répondre à l'engouement des élèves pour le plein-air.
- Relancer la dynamique de formation de jeunes officiels (arbitres et jeunes coaches en priorité). Mieux les former dans la perspective des rencontres départementales et académiques.
- Poursuivre la formation des rôles de secrétaires et trésoriers adjoints chez les élèves, continuer à les impliquer dans la vie de l'association.

Bilan financier :

- Solde positif de 6969.35 € au 30/09/23. Ce solde positif traduit une bonne santé financière de l'association et va permettre d'envisager des investissements matériels ou une sortie supplémentaire à définir pour l'année 2023-2024.
- Nous remercions la commune pour la subvention de 920€ allouée à l'association sportive cette année, indispensable à notre bon fonctionnement.
- Avec le retour des compétitions académiques, les dépenses liées aux transports ont augmenté car plusieurs de nos équipes se sont qualifiées à ces compétitions dans différentes activités.
- Au cours de la prochaine assemblée générale, sera votée la proposition que l'AS prenne en charge le coût des insignes ESF pour les élèves de 6^e participant au séjour ski à Barèges en Janvier 2024.

BILAN FINANCIER AU 30/09/2023

DEPENSES		RECETTES	
DIVERS (événements AS, prestations, assurance...)	481,13	DIVERS (remboursement livres photos ski)	308,20
PRELEVEMENTS UNSS	1 013,76	LICENCES	1 694,00
INVESTISSEMENTS	378,09	REMBOURSEMENTS UNSS transports	2 452,58
DEPLACEMENTS districts	400,00	SUBVENTIONS COMMUNE	920,00
DEPLACEMENTS départementaux	1 290,00		
DEPLACEMENTS académiques	813,50		
TOTAL	4 376,48	TOTAL	5 374,78
		Bilan dépenses / recettes 2022-2023	998,30

TRESORERIE CLOTURÉE AU 30/09/2023 :	Solde en banque au 30/09/2023	6 969,35
--	--------------------------------------	-----------------

Résultat des votes

Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstention	0
Contre	0		

Le bilan de l'AS est adopté à l'unanimité

7 -Tarifs 2024

Présenté par Mme MICHARDIERE

Les manuels scolaires non restitués seront facturés à 100% de leur prix d'origine. En cas de dégradation, un tarif dégressif sera appliqué (75 % du prix d'origine pour un manuel dégradé dans les 2 premières années d'utilisation, 50 % de la 3ème à la 5ème, Au-delà de la cinquième année d'utilisation, un tarif forfaitaire de 5 € sera appliqué.

La dégradation ou la perte du carnet de correspondance conduisant à son remplacement sera facturée 2 €.

La dégradation ou la perte de la carte de restaurant scolaire conduisant à son remplacement sera facturée 5 €.

Il est précisé d'autre part que toute dégradation d'équipement sera facturé au prix d'un remplacement neuf, main d'œuvre comprise

La commission permanente du Conseil Départemental du 2 juin 2023 a adopté les tarifs de restauration pour la période de septembre 2023 à juillet 2024. Les tarifs sont en hausse par rapport à ceux pratiqués en 2022. Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire et non plus pour l'année civile.

Le tarif pratiqué par le collège Marais poitevin pour l'année scolaire 2023-2024 a donc été fixé à 3.90 € (ce tarif correspond au montant journalier sur la base d'un forfait annuel pour les élèves demi-pensionnaires).

Les élèves qui prennent à titre exceptionnel un repas à la cantine devront s'acquitter d'un montant de 4,40 € par repas

Les différents tarifs applicables pour 2023-2024 seront les suivants :

- Agents du Département et assistants d'éducation : 3,30 €
- Personnels de catégorie C Etat : 4,40 €
- Personnels de catégorie A ou B : 6.20 €
- Visiteurs : 10.10 €

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstention	0
Contre	0		

Les tarifs 2023-2024 sont adoptés à l'unanimité

8 -Taux de participation du Service général de restauration et d'hébergement (exercice 2023-2024)

Sur le montant de l'ensemble des recettes du service de restauration (auparavant seul les repas élèves étaient impactés) la participation à la rémunération du personnel de restauration s'élève à 22,5 %. Le fonds commun d'hébergement s'élève à 1,25 %.

Elle propose que la participation aux charges communes, qui est laissée à la libre appréciation du Conseil, s'élève à 16 %.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstention	0
Contre	0		

Le taux de participation du SRH est voté à l'unanimité

9- Prélèvement sur fonds de réserve

Mme MICHARDIERE explique la raison du prélèvement sur fond de réserve.

Un léger déficit a été constaté dans le domaine SRH dû à l'évolution des coûts de denrée alimentaire et la subvention énergie du Département à hauteur de 31 000€ n'est pas suffisante pour couvrir les dernières dépenses dans ce domaine selon nos estimations.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstention	0
Contre	0		

Le prélèvement sur fonds de réserve est adopté à l'unanimité

18h55 : Départ de Mme Fontaine

10- Programmation des sorties et des voyages scolaires pour l'année scolaire 2023-2024

Présentation du programme des projets de sorties obligatoires et voyages facultatifs année scolaire 2023-2024.Ce programme est mis au vote :

Résultat des votes			
Nombre de votants	16	Votes exprimés	16
Pour	16	Abstention	0
Contre	0		

Le programme des sorties et voyages scolaires est adopté à l'unanimité

11- Budget Voyage Ski 2024

Les voyages sont présentés sous réserve que l'établissement puisse payer le séjour des accompagnateurs et s'il y a un nombre suffisant de partants qui garantisse l'équilibre budgétaire.

Intitulé du voyage SKI 2024

Dates : du 22/01/2024 au 26/01/2024

Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 02/10/2023

Nombre de participants : 71
 Elèves : 65
 Accompagnateurs : 6
 Coût/ participant : 404,44 €

Tarif élèves : 359,00 €
 Coût accompagnateurs : 2 426,62 €

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	23 335,00 €
Aides et subventions	
Éducation nationale	
région	
Département	
Autres (à préciser)	
Dons	
Foyer socio-éducatif	2 600,00 €
APE	650,00 €
Ressources propres	
Budget de l'établissement	2 130,00 €
Fonds de roulement	
Autres (à préciser)	
TOTAL	28 715,00 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageur	
	28 715,00 €
Repas et hébergement	
Visites	
Divers (à préciser)	
TOTAL	28 715,00 €

Le CE demande l'autorisation au conseil d'administration:

- À percevoir une participation des familles de 359€ par élève sur une base de 65 élèves + 6 accompagnateurs.
- À percevoir un don du F.S.E/APE /AS/JPA ANCV
- À signer les contrats relatifs au voyage
- À engager les dépenses afférentes à l'organisation du voyage

Résultat des votes			
Nombre de votants	16	Votes exprimés	16
Pour	12	Abstention	4
Contre	0		

Le budget du voyage au ski est adopté à la majorité

12- Budget Voyage Londres 2024

Les voyages sont présentés sous réserve que l'établissement puisse payer le séjour des accompagnateurs et s'il y a un nombre suffisant de partants qui garantisse l'équilibre budgétaire.

Intitulé du voyage **LONDRES 2024**

Dates : du 18/02/2024 au 23/02/2024

Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 02/10/2023

Nombre de participants : 52
 Élèves : 48
 Accompagnateurs : 4
 Coût/ participant : 454,55 €

Tarif élèves : 389,00 €
 Coût accompagnateurs : 1 818,21 €

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	18 672,00 €
Aides et subventions	
Éducation nationale	
Région	
Département	
Autres (à préciser) assureur	
Dons	
Foyer socio-éducatif part acc	
Fse part élèves	1 920,00 €
APE	1 200,00 €
Ressources propres	
Budget de l'établissement	1 844,76 €
Fonds de roulement	
Autres (à préciser)	
TOTAL	23 636,76 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageur	
	23 636,76 €
Repas et hébergement	
Visites	
Divers (à préciser)	
Tickets Metro	
TOTAL	23 636,76 €

Le CE demande l'autorisation au conseil d'administration:

- À percevoir une participation des familles de 387€ par élève sur une base de 48 élèves + 4 accompagnateurs.
- À percevoir un don du F.S.E / APE / AS / JPA ANCV / Aide Départementale

- À signer les contrats relatifs au voyage
- À engager les dépenses afférentes à l'organisation du voyage

Résultat des votes			
Nombre de votants	16	Votes exprimés	16
Pour	12	Abstention	4
Contre	0		

Le budget du voyage à Londres est adopté à la majorité

6- Compte-rendu des activités du FSE

Rédigé par Mme Devise, présidente du FSE

Le Foyer Socio-Educatif du collège Marais Poitevin, 85490 Benet.

Le FSE est une association Loi 1901 à but non lucratif. Elle regroupe comme chaque année des adhérents, au nombre de 92 pour cette année scolaire 2022-2023, qui ont cotisé en début d'année et qui participent activement au fonctionnement de l'association via les actions que nous menons tout au long de l'année scolaire.

La rentrée rime avec bonne mine : photos de classe et individuelles.

Les fêtes riment avec plaisir : vente de chocolats de Noël.

Pâques rime avec gourmandise : vente de madeleines Bijou.

L'investissement des élèves, des familles et des membres du bureau est important pour que ces actions soient menées à bien et que le FSE puisse maintenir sa participation financière aux voyages et sorties scolaires, et aux clubs proposés aux élèves pendant la pause méridienne.

Nous remercions les mairies qui versent chaque année une subvention au FSE.

Nous repartons pour une année scolaire pleine d'ambition car le FSE s'engage à participer pour 2023/2024 aux voyages scolaires (Ski, Garin et Angleterre) et sortie scolaire (Chorale) à hauteur de 40€ par élève partant.

Il est important que nos jeunes puissent partir avec leurs camarades et leurs enseignants. Nous contribuons ainsi à faire baisser le coût des voyages et sorties aux familles.

Nous remercions l'investissement de tous et souhaitons vivement que cela se poursuive, pour le bien de nos collégiens.

19h40 : Départ de M. Danieau

Bilan financier FSE 2022-2023

Solde créditeur au 20/09/2022 = 18 395,98 €

Débits		Crédits	
Achat de 5 ballons de basket chez Decathlon pour la récréation	31,50€	Adhésions au FSE	925€
Photographe Mr BLANDIN – photos de classe et individuelles	2366,94€	Photos de classe et individuelles	3753,28€
Séjour au ski à Barèges – 52 élèves (52x35€)	1820€	Vente de chocolats INITIATIVES	5175,60€
Séjour à Garin – 43 élèves (43x35€)	1435€	Subvention de la commune de BENET	800€
Court séjour Chorale – 15 élèves (15x35€)	525€	Subvention de la commune de SAINT-SIGISMOND	120€
Concours photos – Récompenses pour les 3 meilleurs clichés (carte cadeaux espace culturel Leclerc)	110€	Vente de madeleines BIJOU	3941,60€
Initiatives chocolats	3858,35€	Régularisation banque cotisation CB	28,87€
Psychomédie – 4 intervenants dans le cadre du projet prévention "Avant de dire oui, je réfléchis"	400€		
Achats de jeux de société	127,93€		
Posters pour décorer le foyer	20,97€		
Défi'mots Mme GARNIER – niveau 6 ^e	140€		
Achats de Noel – meilleurs vendeurs de chocolats	58,70€		
Facture Madeleines BIJOU	3553,60€		
Frais de banque	1,10€		
Achats pizzas fête 3 ^e fin d'année	230€		
	14 679,09€		14 744,35€

Placement sur livret A association 17.000€

Solde créditeur compte courant le 25/09/2023 = 1435,74 €

Solde créditeur livret A association la 25/09/2023 = 23221,75€

Solde créditeur compte sur livret le 25/09/2023 = 6191,76€

Résultat des votes			
Nombre de votants	15	Votes exprimés	15
Pour	15	Abstention	0
Contre	0		

Le bilan du FSE est adopté à l'unanimité

13- Plan RCD (Remplacement Courte Durée) 2023.2024

OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL « RCD »

A la suite de l'année scolaire 2022-2023, ou l'équipe pédagogique et éducative du collège Marais Poitevin a fourni collectivement un gros effort sur le RCD, ce nouveau plan annuel de RCD vise à couvrir au maximum les absences prévues des professeurs.

Chaque enseignant volontaire pour effectuer un ou plusieurs RCD durant l'année scolaire convient qu'il/elle peut prendre en remplacement d'un collègue une classe dont il/elle a déjà la charge, dans sa discipline et non dans celle du collègue à remplacer.

Les membres de l'équipe de vie scolaire qui seraient susceptibles d'effectuer des RCD sont en capacité d'encadrer toutes les divisions de l'établissement en salle de classe ou en salle informatique.

DIAGNOSTIC DES BESOINS

Etat des lieux 2022-2023 :

Durée totale des cours non assurés du 1/09/2022 au 23/06/2023 : 453.5 h

Durée totale des cours inscrits à l'emploi du temps du 1/09/2022 au 23/06/2023 : 9658h

Taux brut de cours non assurés : 4,7%

Pour mémoire, le taux moyen d'absentéisme en France en 2022 est de 5,76% (source : étude APICIL 2023 l'Observatoire des arrêts de travail)

Ce taux brut prend en compte tous les cours non-assurés, quels que soient les motifs.

132h de cours n'ont pas été assurée pour des motifs d'accompagnement de sorties/voyages scolaires. Les professeurs n'étaient pas absents mais en charge d'autres élèves, en dehors des cours.

127,5h de cours n'ont pas été assurées en raison de formations, de réunions internes ou de participation à des jurys d'examens. Les professeurs n'étaient pas absents, mais travaillaient autrement que pour du face à face pédagogique.

Durée corrigée : $453.5 - 132 - 127.5 = 194$

176h n'ont pas été assurées en raison d'absences réelles liées à des motifs personnels, dont des motifs de santé. Cela représente 2% des heures de cours inscrites à l'emploi du temps.

Taux de remplacement de courte durée 2022-2023 :

A la suite des réunions de rentrée et du diagnostic partagé de fonctionnement de l'établissement, l'équipe enseignante a accepté de fournir un gros effort sur le remplacement de courte durée.

Cet effort s'est traduit par le remplacement de 81h d'absences, soit 41,75% des cours non assurés pour des motifs personnels.

Besoins 2023-2024

Il est impossible d'estimer les besoins annuels en RCD de façon fiable car seules quelques dates de voyages et de journées de formations sont connues à ce jour.

Elles représentent à ce jour environ 100 heures, mais seront plus nombreuses in fine.

A ce jour, pour assurer les RCD durant l'année scolaire 2023-2024 sont disponibles 90h Pactes et 50h en HSE.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ABSENCES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'INSTITUTION

Banalisation d'un créneau d'une heure de cours en fin de matinée pour conserver un créneau commun de réunion

Possibilité pour les enseignants de désigner une journée libre sur leur emploi du temps pour la formation

Usage minimum des ½ journées banalisées : un mercredi matin consacré à l'épreuve orale du DNB prévu pour 2023-2024

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES DE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Pour les enseignants qui sont amenés à effectuer un RCD, il est convenu que chacun intervient dans une classe qu'il a et fait cours dans sa discipline.

Pour les personnels de Vie Scolaire en charge de RCD, plusieurs ressources pédagogiques sont mobilisables :

- Pronote
- le CDI
- la plateforme Maxicours
- la plateforme Dys-positif
- pour les absences liées aux voyages scolaires, un programme de travail par niveau sera laissé par les professeurs accompagnateurs

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU REMPLACEMENT

Le dispositif de RCD fonctionne de façon efficace depuis la rentrée de septembre 2022.

Son fonctionnement repose sur une étroite collaboration entre la direction, la Vie Scolaire et particulièrement Madame Bourneau, CPE du collège, et l'équipe enseignante.

Lorsqu'une absence est, sera connue, Madame Bourneau et/ou Monsieur André, Principal, préviendront par un message pronote, un mail ou un appel téléphonique les personnels susceptibles d'être mobilisés qui donneront leur accord pour que le remplacement soit effectif.

La communication peut également s'effectuer de façon directe, en présentiel dans l'établissement.

Il n'y a pas de délai minimum pour présenter une situation de remplacement, car des absences peuvent se manifester à n'importe quel moment.

En revanche, il est acté qu'il ne sera en aucun cas imposé de remplacement de courte durée.

SEMAINIER INDIQUANT LA COUVERTURE RCD

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
M1	1 enseignant	2 enseignants		1 enseignant	
M2	1 enseignant 1 AED	1 enseignant 1 AED		2 enseignants 1 AED	1 enseignant 1 AED
M3	1 AED	1 AED		1 enseignant 1 AED	1 enseignant 1 AED
M4	1 enseignant		1 enseignant	2 enseignants	1 enseignant
S1	1 enseignant 1 AED	1 AED		2 enseignants 1 AED	1 AED
S2	1 enseignant 1 AED	1 enseignant 1 AED		1 AED	1 AED
S3	1 enseignant	1 enseignant		1 enseignant	

MODALITES D'EVALUATION DE CE PLAN RCD

Ce plan de RCD pourra être évalué à chaque trimestre et un compte rendu pourra être fait au Conseil d'Administration de l'établissement.

Le critère choisi pour mesurer la pertinence et l'efficacité de ce plan de RCD est quantitatif, à savoir combien d'heures seront remplacées par période.

Résultat des votes			
Nombre de votants	15	Votes exprimés	15
Pour	15	Abstention	0
Contre	0		

Le plan de remplacement de courte durée est adopté à l'unanimité

14- Concessions de logement

Etat d'occupation des logements (pour information)

Logement par NAS : M.ANDRE (Chef d'établissement)
Mme MICHARDIERE (Adjointe-Gestionnaire)

Logement en convention d'occupation précaire : Mme PELLEGRIN Kimberley et M. NOIRET Pascal.

La convention d'occupation précaire attribuée à Madame PELLEGRIN, secrétaire de direction concerne le logement T3 de 69.17 m² situé à côté de l'accueil du collège.

La convention d'occupation précaire attribuée prochainement à Monsieur NOIRET, agent de maintenance concerne le logement T3 de 74.99 m²

Résultat des votes			
Nombre de votants	15	Votes exprimés	15
Pour	15	Abstention	0
Contre	0		

Les concessions de logements sont adoptées à l'unanimité

20h : Départ de Mme Pairaud et de M. Gravelle

15- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. André lève la séance à 20h05

La secrétaire de séance
L. Bourneau



Le président de séance
J. André



Pièces jointes via l'application Dem'Act

- RAFP
- Compte-rendu de l'AS
- Compte-rendu du FSE
- Tarifs 2023 et annexe
- DBM
- Programmation sorties et voyages
- Budget ski et fiche projet
- Budget Londres et fiche projet
- Plan RCD